

BILAN TRIMESTRIEL DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS RÉSULTATS À FIN JUIN 2025

Avertissement : si les estimations des autorisations sont solides, celles des logements commencés comportent une part d'incertitude non négligeable du fait des perturbations des délais d'ouverture de chantier depuis la crise sanitaire. Les estimations des mises en chantier présentées dans cette publication sont donc susceptibles de donner lieu à des révisions significatives (cf. SDES, Stat Info N°747 – juillet 2025)

LOGEMENTS AUTORISÉS

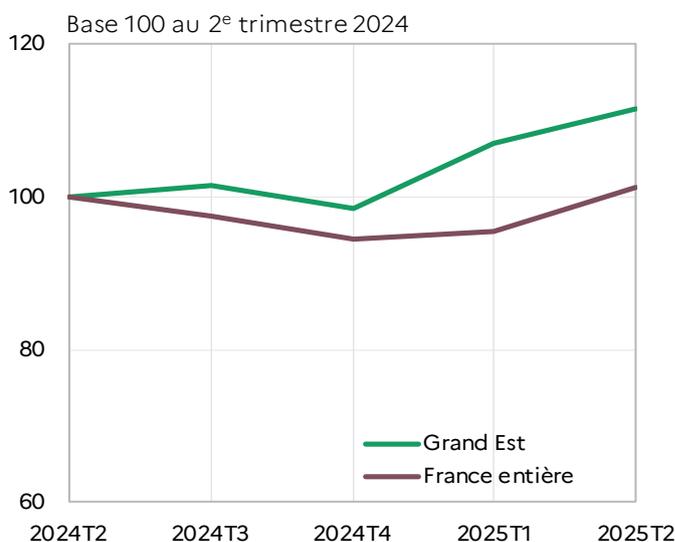
Entre juillet 2024 et juin 2025, 25 500 logements ont été autorisés à la construction dans la région Grand Est, soit une hausse de 2 600 logements (+11 %) par rapport à l'année précédente. Cependant, comparées à la moyenne des cumuls annuels observés chaque fin juin au cours des dix dernières années, les autorisations sont en recul de 11 %. Le repli est également significatif (-9 %) par rapport au cumul annuel à fin juin 2019, période juste avant la crise sanitaire. Au niveau national, le cumul annuel des autorisations de construction de logements à fin juin 2025 est en légère progression (+1 %).

À l'échelle départementale, la hausse des autorisations de construction de logements touche sept départements sur dix. Parmi les départements les plus pourvoyeurs de logements, la Moselle, la Meurthe-et-Moselle et le Haut-Rhin affichent des hausses respectives de 33, 21 et 12 %. Le Bas-Rhin, qui représente 27 % des logements autorisés dans la région, connaît un recul de 2 %, à rebours de la tendance régionale. Dans les autres départements, les autorisations oscillent entre -20 % dans les Vosges et +29 % dans l'Aube.

Évolution des logements autorisés dans le Grand Est

Nombre de logements autorisés	12 derniers mois (juillet 24 à juin 25)	N/N-1 (%) *
Ardennes	500	-18
Aube	1 400	29
Marne	1 400	10
Haute-Marne	200	11
Meurthe-et-Moselle	3 300	21
Meuse	400	66
Moselle	5 900	33
Bas-Rhin	6 800	-2
Haut-Rhin	4 600	12
Vosges	1 000	-20
Grand Est	25 500	11
France entière	352 400	1

Évolution du cumul annuel des logements autorisés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2025

* douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

LOGEMENTS COMMENCÉS

À fin juin 2025, le cumul annuel des logements commencés dans le Grand Est s'établit à 19 000 unités, soit une légère diminution de 1 % par rapport au cumul des douze mois antérieurs. La tendance à la baisse amorcée depuis fin décembre 2022 se poursuit, bien que le recul reste limité. Le cumul à fin juin 2025 demeure inférieur de 26 % à la moyenne des cumuls enregistrés à chaque fin juin depuis dix ans, soit 5 000 logements de moins. Au niveau national, le cumul annuel est en hausse de 3 % entre fin juin 2024 et fin juin 2025.

À l'échelle départementale, le repli des ouvertures de

chantiers touche six départements de la région. Le Bas-Rhin et la Moselle qui concentrent 49 % des ouvertures de chantiers de la région, affichent un repli respectif de 9 et 7 %. A l'inverse, la Meurthe-et-Moselle et le Haut-Rhin, qui comptent pour 31 % des ouvertures de chantiers de la région, affichent une hausse respective de 21 et 17 %. Dans les autres départements, qui représentent à eux six moins de 21 % des logements commencés du Grand Est, l'évolution varie de -19 % en Haute-Marne à +24 % dans les Ardennes.

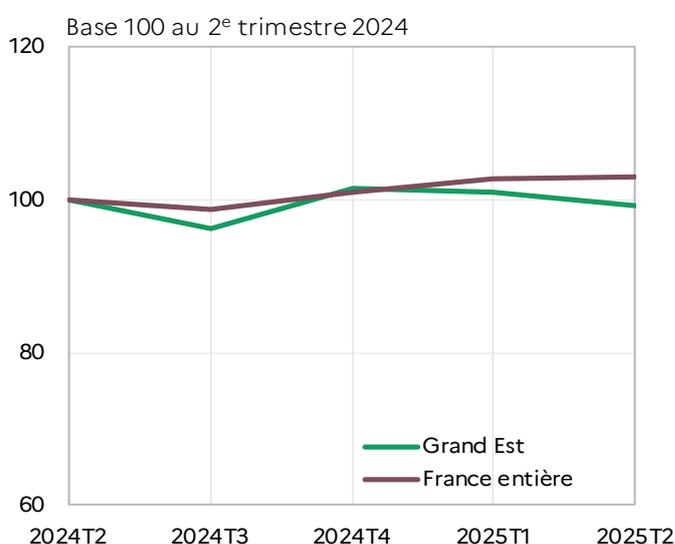
Évolution des logements commencés dans le Grand Est

Nombre de logements commencés	12 derniers mois (Juillet 24 à Juin 25)	N/N-1 (%) *
Ardennes	500	24
Aube	700	-16
Marne	1 400	-12
Haute-Marne	100	-19
Meurthe-et-Moselle	2 500	21
Meuse	300	13
Moselle	3 900	-7
Bas-Rhin	5 400	-9
Haut-Rhin	3 400	17
Vosges	900	-7
Grand Est	19 000	-1
France entière	286 600	3

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2025

*douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Évolution du cumul annuel des logements commencés



TYPE DE LOGEMENTS

En cumul sur douze mois, la hausse des autorisations de construction dans la région Grand Est profite à l'ensemble des secteurs et particulièrement aux logements collectifs et en résidence (+14 %), ainsi qu'aux logements individuels groupés (+9 %). Les logements individuels purs augmentent de manière plus modérée (+4 %). La Moselle est le département, parmi les plus urbanisés, qui affiche la plus forte progression des autorisations de logements collectifs et en résidence (+42 %), suivie de la Marne (+30 %) et la Meurthe-et-Moselle (+23 %). À l'inverse, le Bas-Rhin enregistre une baisse de 3 % pour ce segment du marché.

Pour les ouvertures de chantiers, le faible recul observé touche uniquement le secteur des logements individuels purs (-13 %) alors que la construction de logements collectifs et en résidence progresse de 3 % et celle de logements individuels groupés de 5 %.

Parmi les départements dépassant les 1 500 ouvertures de chantier à fin juin 2025, le Bas-Rhin se distingue en affichant une baisse des mises en chantier de logements collectifs et en résidence de 9 %. À l'opposé, la Meurthe-et-Moselle présente la progression la plus marquée sur ce segment, avec une hausse de 41 %. Pour les logements individuels, la baisse des mises en chantier touche l'ensemble des départements à l'exception des Ardennes (+19 %) et de la Meuse (+9 %). Dans les autres départements, la décroissance varie de -34 % en Haute-Marne à -3 % dans le Haut-Rhin. Dans la Marne, les ouvertures de chantiers de logements individuels sont stables.

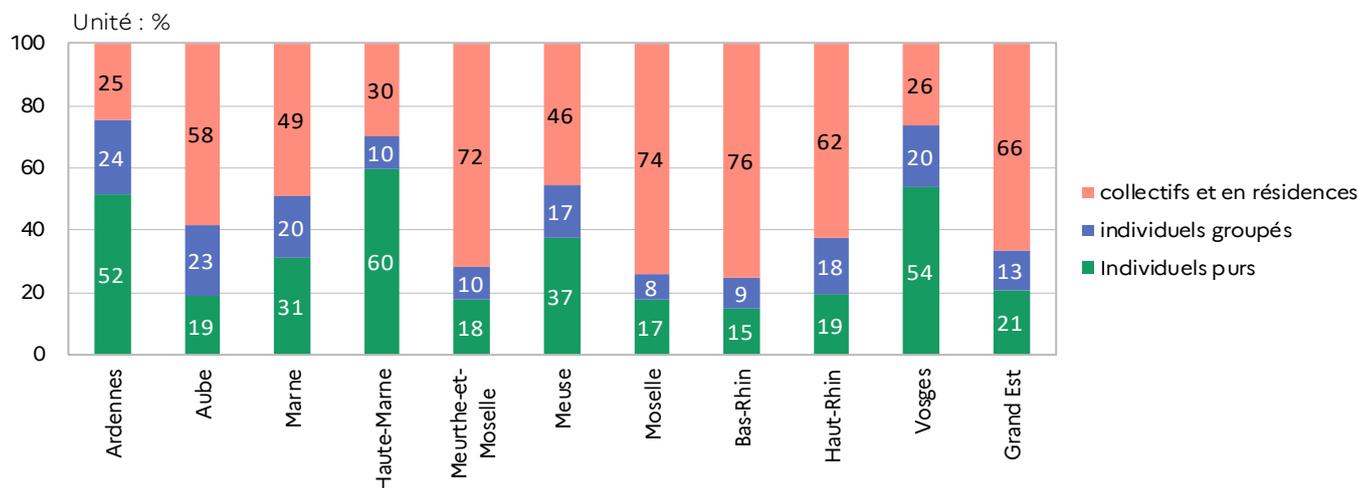
Evolution des logements par type

Nombre de logements par type	12 derniers mois (Juillet 24 à Juin 25)	N/N-1 (%) *	
		Grand Est	France entière
Logements autorisés	25 500	11	1
individuels	8 580	6	-1
individuels purs	5 260	4	-4
individuels groupés	3 320	9	4
collectifs et en résidence	16 900	14	2
Logements commencés	19 000	-1	3
individuels	7 110	-7	-5
individuels purs	4 430	-13	-15
individuels groupés	2 680	5	18
collectifs et en résidence	11 900	3	8

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2025

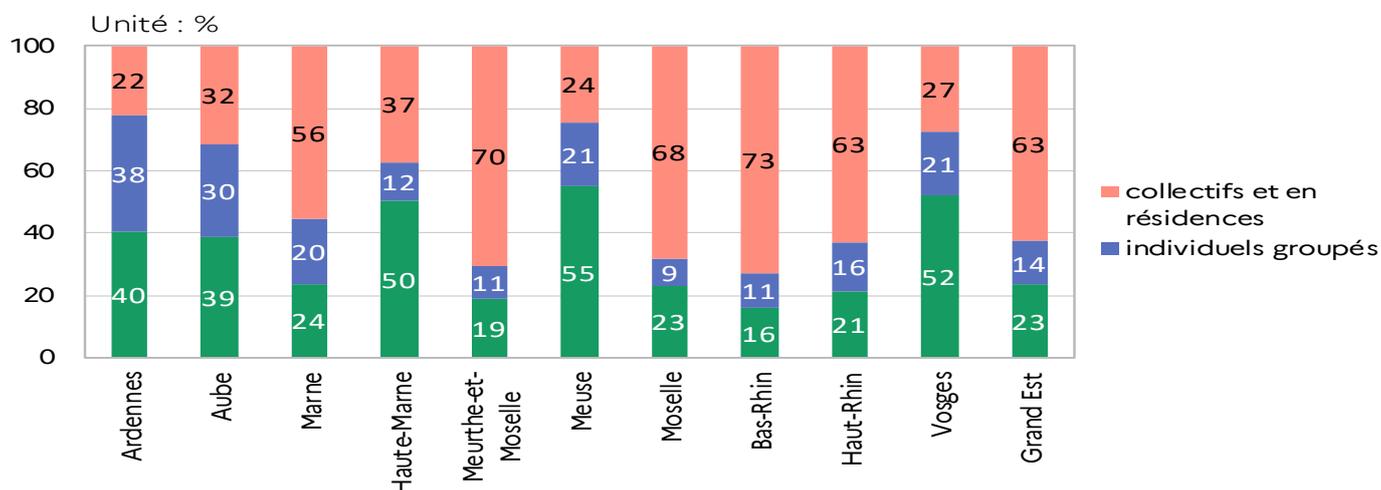
*douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Répartition du cumul des logements autorisés au cours des 12 derniers mois selon leur type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2025

Répartition du cumul des logements commencés au cours des 12 derniers mois selon leur type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2025

MÉTHODOLOGIE

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, Collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires. Il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné. Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SDES.

On distingue les logements ordinaires (individuels purs ou groupés, collectifs) des logements en résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.